



Tract n° 005

Paris, le 12 mars 2009

DELEGATION NATIONALE DE L.C.L. - Le Crédit Lyonnais

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS / BC 315.51

Tél. 01.42.95.11.80 - Fax : 01.42.95.10.55

Adresse Lotus : cfdt_délégation-nationale@lcl.fr

Internet : www.creditlyonnais.cfdt-banques.fr

CCE DU 12 MARS 2009 : UN ABONDEMENT DE 600 € ???!

Cette séance était dédiée principalement à l'information du personnel concernant la disponibilité de la Participation, les résultats 2008 de LCL et perspectives 2009, l'avancement du plan Crescendo 2.

A cette occasion, la Direction a indiqué son souhait de convoquer un CCE extraordinaire, avant la fin du mois, afin de discuter des modalités d'un abondement exceptionnel de 600 € pour les salariés investissant 200 € sur le PEE (Plan Epargne Entreprise).

La CFDT a clairement indiqué que cette mesure ne répondait pas à notre revendication, formulée lors de la grève de janvier, sur une mesure salariale pour tous. Par ailleurs, la CFDT a confirmé qu'elle ne faisait pas l'amalgame entre cet abondement et les procédures juridiques concernant le doublement de l'indemnité de départ dans le cadre des pré-retraites.

Cette annonce confirme, s'il en était besoin, que les négociations salariales de fin 2008 auraient pu être beaucoup plus ambitieuses dans un contexte national de crise économique, de maintien du pouvoir d'achat et de rebond inflationniste. Les résultats 2008 de LCL confirment que des marges financières importantes existent pour récompenser IMMEDIATEMENT, et non pas dans 5 ans, le travail des salariés de notre entreprise.

Information sur les modalités d'information du personnel sur la disponibilité de la participation relative à l'exercice 2008

L'application de la loi de décembre 2008 en faveur des revenus du travail va offrir dès cette année la possibilité de débloquent sur son compte la Participation de l'exercice civil 2008 (assujettie à l'impôt sur le revenu dans ce cas).

Dès le **20/04/09**, les salariés seront informés individuellement par mail (via CREELIA) et/ou par courrier des montants attribués au titre de la Participation et de l'Intéressement.

Du **20/04** au **15/05/09**, les salariés pourront, concernant les montants de l'Intéressement ET de la Participation, effectuer leur choix:

- soit tout ou partie crédité en compte
- soit tout ou partie versé sur leur PEE

(Les sommes versées en compte sont assujetties à l'impôt sur le revenu).

A défaut de réponse, le **26/05/09**, l'Intéressement sera crédité en compte et la Participation versée sur le PEE (bloquée 5 ans).

Information sur les résultats de LCL en 2008 et perspectives pour 2009

Les bons résultats LCL ont largement été commentés dans la presse et l'entreprise. Au

niveau du CCE, la CFDT acte les indicateurs les plus significatifs suivants par rapport à l'exercice précédent :

- Produit Net Bancaire : **+ 2,9%**
- Résultat Brut d'Exploitation : **+ 29,2 %**
- Résultat Net Part du Groupe : **+ 24,9 %**

A noter : Grâce à l'accord signé en 2007 par la CFDT, la RVC (Rémunération Variable Collective) progresse de 9% en moyenne pour chaque collaborateur. La nouvelle méthode de calcul est donc plus distributive même si LCL n'est pas l'entreprise bancaire la plus prolifique en la matière. En tout état de cause, nous sommes bien loin du tiers préconisé par le Président de la République.

La Direction indique que la hausse du PNB conjugué à la bonne maîtrise des frais généraux (**sous entendu nos salaires et les baisses d'effectifs**) se traduit par une amélioration significative du coefficient d'exploitation de 6,7%. Ce dernier ressort à 67,2% fin 2008 pour un objectif de 65% fin 2010. **La CFDT note, une fois encore, que les 691 millions d'euros de résultat permettent des mesures salariales exceptionnelles.**

Pour 2009, la Direction argue bien évidemment de la crise en précisant que l'entreprise a mesuré ses premiers effets au cours du dernier

trimestre 2008. Certes, le coût du risque global s'est élevé en 2008 à 39 points de base contre 27 en 2007. De même, la production de crédits immobiliers s'est tassée sous la moindre demande de nos clients (marché immobilier en crise). **La CFDT acte cependant que la position de trésorerie de LCL est équilibrée (notre entreprise n'a donc pas de souci de liquidité) et que notre marge sur les crédits immobiliers, qui représentent la moitié de notre production, est plus que confortable par rapport à l'an dernier et nous permet, en plus, d'afficher des taux très compétitifs vis-à-vis des confrères.**

Information sur l'avancement du plan Crescendo 2

Sur le dossier de suivi d'avancement à fin 2008 du plan Crescendo 2, la CFDT relève les faits saillants suivants :

1. Un retard très important au niveau de l'automatisation des points de vente. Il reste à automatiser 52% du parc (130 agences prévues en 2009 et 868 qui resteront à faire). **La CFDT estime que cela aura des impacts négatifs sur les couvertures de postes Accueil en lien avec les départs en pré-retraites.**
2. Un score faible d'ouvertures de nouvelles agences (6 sur les 60 du plan) ce qui porte le solde ouvertures/fermetures à -6 en 2008 contre plus 20 en 2007.
3. Peu de postes de conseillers immobiliers créés en 2008 et abandon de ce nouveau métier en 2009 au vu du contexte national. Concernant l'autre métier du plan Crescendo, la Direction annonce 242 postes d'attachés commerciaux créés et 178 en prévision du premier semestre 2009. **La CFDT demandera un focus plus précis sur ce métier. En effet, il ne s'agit pas seulement de modifier une dénomination sur la fiche de paye et de produire une fiche métier avec des objectifs commerciaux pour changer la réalité de l'accueil dans les points de vente.**
4. Le déploiement progressif de Clara avec le retrait des dossiers clients Particuliers (fin du chantier en décembre 2009) et la fin de l'expérimentation des dossiers PRO en mars 2009. Concernant la dématérialisation des états papier, 106 références ont été supprimées sur les 227 existantes.
5. La « Dada » (Distribution et Affectation Dynamique des Activités), c'est-à-dire la distribution des activités selon la charge et l'effectif disponible des équipes DSBA toujours pas effective avec un déploiement prévu en juin 2009.

Au final, la CFDT note surtout que l'objectif de réduction des effectifs a été réalisé à 42%

(pas de retard en ce domaine) ce qui ne peut que laisser une impression de conditions de travail dégradées et d'activités « dans l'urgence » en permanence. La CFDT attend avec impatience les mesures de la Direction dans ce domaine.

Questions diverses

Bayeux

La CFDT est intervenue sur l'expertise en cours sur le site de Bayeux faisant suite aux conditions de travail déplorables depuis de nombreux mois. Cette dernière, diligentée par le CHS-CT, résulte d'une intervention de l'Inspection du Travail consécutive à un écrit de la Médecine du Travail locale indiquant *« Médicalement, une telle situation collective, avec un vécu de souffrance aussi important, dans une situation qui semble bloquée, ne peut persister plus longtemps sans engendrer de décompensations physiques et/ou psychiques pouvant aller jusqu'au passage à l'acte suicidaire ».*

La CFDT a rappelé l'attitude irresponsable des hiérarchies sur ce dossier d'autant que les élus locaux n'avaient cessé de dénoncer la problématique allant jusqu'à un débrayage d'une heure suivi à plus de 90% du personnel. En conséquence, la CFDT a revendiqué :

L'arrêt provisoire de la migration des activités prévues en direction de Lyon et St Quentin tant que les dossiers ne sont pas « propres ».

La prise en compte des résultats de l'expertise afin d'identifier les marges de manœuvre pour élargir les bases du dialogue social et ainsi contribuer à faire émerger des organisations du travail participant à la santé au travail des salariés.

De s'appuyer sur ce constat pour négocier nationalement la mise en place d'une structure type « observatoire du stress » pour éviter, partout en France, le renouvellement de ce type de situations.

MSI

La CFDT a dénoncé l'attitude de certains hiérarchiques qui ne confirme pas clairement (par écrit par exemple) les mesures individuelles notamment celles de septembre en les conditionnant plus ou moins à l'activité de 2009. **La Direction nous a confirmé que toute annonce, jusqu'à septembre, était ferme et définitive.**

RPC temps partiel

La CFDT a demandé à la Direction de corriger les RPC des salariés à temps partiel notamment 4/5 alors que les objectifs restent identiques aux temps plein. A suivre au prochain CCE.